

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018**

**2018 DFPE 183** Subvention (15.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public « Samusocial de Paris » (19e) pour son action « des petits à l'hôtel », dans les 10e, 11e, 18e et 19e arrondissements.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et une convention avec le Groupement d'Intérêt Public « Samusocial de Paris » (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 26 novembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 27 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement d'Intérêt Public « Samusocial de Paris » (19e) pour son action « Des petits à l'hôtel » (10e, 11e, 18e, 19e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 € est attribuée au Groupement d'Intérêt Public « Samusocial de Paris » (94601 – 2019\_01224).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la fonction 4, chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**